

*Comment avez-vous connu l'association Fit'UpTraining :

*Êtes-vous envoyé par VITAL'Action :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- 1- L'accès aux salles d'activités est strictement réservé aux adhérents munis de leur carte (provisoire ou définitive).
- 2- **La carte est nominative** et ne peut en aucun cas être prêtée ou vendue à quelqu'un d'autre.
- 3- L'association s'engage à conserver de manière confidentielle les informations de chaque adhérent prises lors de son inscription.
- 4- **La perte de la carte** d'accès engendrera un coût de **5€ pour la rééditer**.
- 5- La carte d'abonnement doit être mise sur la table avant chaque début de cours et récupérée en fin de cours.
- 6- L'accès aux espaces n'est autorisé que dans le cadre de séances dispensées par des éducateurs sportifs de l'association aux horaires définis dans le planning.
- 7- Aucun accompagnateur, ni enfant n'est autorisé à entrer dans les salles d'activités pendant les séances.
- 8- **ATTENTION pour le bon déroulement de la pratique de sport en salle, il est obligatoire de vous munir :**
 - d'une paire de chaussures propres réservée à l'usage de sport en salle,
 - d'une serviette,
 - d'une tenue adaptée,
 - d'une bouteille d'eau.
- 9- **Aucun sac n'est accepté dans les salles d'activités.** Les casiers dans les vestiaires sont à disposition pour mettre en sécurité les effets personnels. Un cadenas est donc nécessaire.
L'association décline toute responsabilité en cas de vols ou détérioration si ces règles n'étaient pas respectées.
- 10- Pour le respect de chacun, les appels téléphoniques seront passés hors des salles d'activités.
- 11- **Les équipements sportifs sont propriétés de l'association**, aussi ils ne doivent pas être détériorés ou empruntés. **La responsabilité financière de l'adhérent pourra être engagée.**
- 12- L'ensemble des locaux de SESAM devra être respecté et chaque adhérent s'engage à ne pas détériorer ces espaces.
- 13- **L'association se réserve le droit d'exclure un adhérent en cas de non-respect des règles énoncées ci-dessus.**
- 14- **Dans le cas d'une inaptitude à la pratique du sport jusqu'à la fin de saison et sur présentation d'un justificatif médical, la carte d'adhérent(e) devra être restituée.**
Si vous avez opté pour un règlement de l'adhésion en plusieurs fois, l'adhésion est due en totalité.
Aucun remboursement ne sera effectué : un avoir sera valable sur l'année sportive suivante au prorata des mois d'arrêts.

DATE :

SIGNATURE de l'adhérent :

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

DROIT À L'IMAGE

L'association Fit'Up Training sera amenée à prendre des photos ou vidéos de ses adhérents, lors de ses activités et dans le cadre d'intervention prévue.

Ces fichiers seront utilisés pour de la communication : **Site Fit'Up Training, Site Sport Région**
Facebook, Instagram
Presse Locale, Flyers, etc ...

J'ai pris connaissance de ces indications :

- ☐ J'autorise l'association Fit' Up Training à utiliser mon image
- ☐ Je n'autorise pas l'association Fit' Up Training à utiliser mon image

DATE :

SIGNATURE de l'adhérent :